



Utilisation

Comme protection contre les risques mécaniques: projections de solides, d'éclats, de particules, chocs... Meulage, industrie, sport, laboratoires, assemblage automobile, etc. Protection contre les UV.

Caractéristiques techniques

- ✓ **Type:** lunettes de protection à branches réglables.
- ✓ **Traitement:** Protection anti-UV. Traitement anti-rayures.
- ✓ **Oculaire:** Epaisseur 2.00 mm. Polycarbonate incolore.
- ✓ **Monture et branches :** polyamide.
- ✓ **Vis:** Nickel.
- ✓ **Monture coloris:** bleu.....EVASPORTB
noir.....EVASPORTN
noir antibuée.....EVASPORTNAB
- ✓ **Dimensions:** (largeur) 150 mm x (hauteur) 55 mm.
(entre les deux branches) 100 mm +/- 10 mm.
- ✓ **Poids:** 34 grammes.
- ✓ **Conditionnement:**
 - carton de 100 paires.
 - boîte de 10 paires (minimum de commande).
 - chaque paire sous sachet individuel.



En savoir plus sur www.singer.fr

Principaux atouts

- ✓ Lunettes à branches réglables (4 positions) pour un parfait maintien de l'équipement et une meilleure protection.
- ✓ Coques latérales de protection.
- ✓ Écran d'une pièce, vision panoramique.
- ✓ Pont nasal confortable.
- ✓ Branches perforées pour accès cordelette.

Conformité

Cet équipement a été testé suivant les normes européennes

EN166: 2001, protection individuelle de l'oeil, spécification,

EN170: 2002, protection individuelle de l'oeil, filtres pour l'ultra-violet,

Il est conforme à la Directive Européenne **89/686/CEE** relative aux Equipements de Protection Individuelle.

Attestation d'examen CE de type délivrée par **BSI** (Royaume-Uni), organisme notifié **n°0086**.



Protection mécanique (EN166)	Symbole FT	Protection contre les particules lancées à grande vitesse à des températures extrêmes (point 7.34. de l'EN166 : 2001). (correspond à l'impact d'une bille d'acier de diamètre de 6 mm et ayant une masse minimale de 0.86 g lancée à 45 m/s).
Qualité optique (EN166)	Symbole 1	Classe 1 (travaux continus).
Numéro d'échelon (EN170)	Symbole 2-1.2 ou 2C-1.2	Perception des couleurs : peut être altérée. (sauf marqué 2C). Applications spécifiques : à utiliser avec des sources qui émettent un rayonnement ultraviolet prédominant aux longueurs d'ondes < 313 nm et lorsque l'éblouissement n'est pas un facteur important. Cela s'applique aux rayonnements U.V.C et à la plupart des U.V.B ^b). Source spécifique : Lampes à vapeur de mercure à basse pression, telles que celles utilisées pour stimuler la fluorescence ou les «lumières noires», les lampes actiniques et germicides. b) U.V.B:280 nm à 315 nm et U.V.C: 100 nm à 280 nm.

Votre partenaire **SINGER® SAFETY**

SINGER®
safety